

MAIRIE DE MOUTIERS  
**PROCES VERBAL**

RÉUNION DU 26 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, **le vingt-six novembre** à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 21 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

**Etaient présents** : M. COLAS Yves, M. BERTIN Hervé, Mme HOCDE Marie-Thérèse, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. MOREAU Joseph, M. CHENEVIÈRE Lionel, M. PRIOUR Nicolas, M. GUÉROIS Laurent (arrivé à 20h30), Mme CORNÉE Anne-Sophie (arrivée à 20h30), M. Patrice DUGAS, Mme CHEDEMAIL Mathilde,

**Absents excusés** :

Mme ESNAULT Valérie, M. Sylvain CHEVRIER, M. DUTERTRE Lucien

**Secrétaire** : M. PRIOUR Nicolas

**ORDRE DU JOUR**

Approbation de la séance du 22 octobre 2019

I – LOTISSEMENT « Les Vallées » : réseau eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT)

II – EFFACEMENT DES RÉSEAUX TELECOM et pose candélabres: allée des Pommiers

III – ACQUISITION Mono Brosse

IV – LOGEMENT COMMUNAL (maison CCAS) 14 rue de la Broderie : mise en vente

V – BUDGET COMMUNE : DM n°4

VI – EGLISE : contrat de maintenance

**Objet n°1 – LOTISSEMENT « Les Vallées » : réseau eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT)**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a décidé précédemment de demander au Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil d'étudier les travaux d'extension du réseau d'eau potable pour la viabilisation du lotissement les Vallées sur la commune de Moutiers.

Il indique au Conseil Municipal que ces travaux, évalués à la somme de 13 814.85 € HT (base novembre 2019), sont, conformément à la réglementation syndicale, entièrement à la charge de la commune. Le montant définitif de la dépense sera arrêté après la réalisation des travaux et la commune devra effectuer le versement correspondant par virement au compte du Syndicat des Eaux au Trésor Public de Janzé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. GUÉROIS Laurent et Mme CORNÉE Anne-Sophie n'ont pas pris part au vote)

**ADOpte** l'étude chiffrée du Cabinet SAFEGE d'un montant de 13 814.85 € HT

**DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour constituer le financement

**S'ENGAGE** à rembourser le montant de la dépense au Syndicat Intercommunal des Eaux de la FORET DU THEIL par virement à son compte à la perception de Janzé

**S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget communal au titre des desdits travaux.

### **Objet n°2 – Effacement des réseaux télécom et pose de candélabres : allée des Pommiers**

Monsieur Le Maire rappelle que les terrains constructibles situés allée des Pommiers sont vendus. Afin d'harmoniser le nord du lotissement « La Blottière » et de préserver le paysage, l'enfouissement des lignes France Télécom et la pose de 8 candélabres sont envisagés.

Monsieur Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur les 2 devis suivants :

ERS : 18 770 € HT ou SANTERNE : 18 148.75 € HT

L'intervention et le devis de l'entreprise ORANGE de 1073 € HT est obligatoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise ERS pour un montant de 18 770 € HT

**ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise ORANGE pour un montant 1073 € HT

**AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention avec ORANGE pour le déplacement d'une artère aérienne de réseau de communications électroniques.

### **Objet n°3 – Acquisition mono brosse**

Afin d'entretenir le parquet de la salle communale « Pierre Platier », Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire d'acquérir une mono brosse équipée d'un réservoir et d'une brosse. Les fournitures courantes (disques et cire) sont en supplément.

Deux démonstrations et devis ont été présentés :

- HYGIAL OUEST : 1748 € HT
- CHAMPENOIS : 1396.20 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre)

**ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise HYGIAL OUEST pour un montant de 1748 € HT

### **Objet n°4 - LOGEMENT COMMUNAL (maison CCAS) 14 rue de la Broderie : mise en vente**

Monsieur Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 25 juin 2019, le prix de vente du pavillon communal, situé 14 rue de la Broderie, a été arrêté à la somme de 110 000 € net vendeur.

Depuis, un agent immobilier SAFTI, a réalisé une visite et a estimé le bien à 96 000 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre)

**FIXE** le prix à 98 000 € net vendeur

**RAPPELLE** que la vente du bien est confiée à trois agents de la Guerche de Bretagne : notaire ODY, Alternative immobilier (anciennement ID Halles) et Caroline RABOT de SAFTI.

**PRÉCISE** que toutes les autres modalités votées lors du Conseil Municipal du 16 octobre 2018 restent inchangées.

### **Objet n°5 – BUDGET COMMUNE : DM n°4**

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de son assemblée du 24 avril 2016 a accordé aux jeunes agriculteurs, un dégrèvement de 50% sur la taxe foncière des propriétés non bâties.

Afin d'émettre un mandat d'un montant de 619 € pour l'année 2019, nous devons prévoir les crédits budgétaires suffisants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** la décision modificative n°4 sur le budget communal comme suit :

#### Dépenses fonctionnement

Chapitre 014 Compte 7391171 :	+ 619 €
Chapitre 022 Compte 022 :	- 619 €

### **Objet n°6 – EGLISE : contrat de maintenance**

Monsieur Le Maire rappelle que le contrat de maintenance relatif à l'entretien des installations de l'église arrive à échéance le 31/12/2019. Il propose de le renouveler à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une période d'un an renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

L'entreprise Bodet, en charge du contrat actuel, propose cette mission au prix de 248.40 € TTC/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise BODET pour un montant 248.40 € HT/an

**AUTORISE** M. Le Maire à signer le contrat de maintenance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

#### **Questions diverses :**

- DIA 12 place Saint Martin
- DIA 1 rue du Pont des Arches
- DIA 2 rue du Pont des Arches
- Soirée jeux école vendredi 29 novembre 19h30
- Changement agitateur station = 3452.88 € TTC
- Information régulateur chauffage CLSH
- Sapin naturel église

**Levée de la séance** : 21h45

**Prochain conseil** : 17 décembre 2019

Le Maire,  
Yves COLAS

BERTIN Hervé

HOCDE Marie-Thérèse

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph

CHEDEMAIL Mathilde

CHENEVIERE Lionel

CHEVRIER Sylvain  
Excusé

CORNEE Anne-Sophie

DUGAS Patrice

DUTERTRE Lucien  
Excusé

ESNAULT Valérie  
Excusée

GUEROIS Laurent

PRIOUR Nicolas  
Secrétaire